



PARTI CAMEROUNAIS POUR LA RECONCILIATION NATIONALE CAMEROONIAN PARTY FOR NATIONAL RECONCILIATION

Vérité - Amour - Paix
Truth - Love - Peace

N° 0013/PCRN/VPCIE/PN/20

DECISION N°0039/PN/20

*Portant grille des cotisations annuelles et autres contributions au sein du Parti
Camerounais pour la Réconciliation Nationale (PCRN)*

Le Président National,

Vu la loi n°90/056 du 19 Décembre 1990 portant création des partis politiques ;
Vu les résolutions du Congrès de GUIDIGUIS du 11 Mai 2019 ;
Vu l'article 14, 27 et 28 des Statuts adoptés le 07 Avril 2020 ;
Vu l'article 46, 56, 59 et 62 du Règlement Intérieur adopté le 07 Avril 2020 ;
Vu les nécessités d'Administration efficiente et efficace.

DECIDE :

Article 1^{er} : La grille des cotisations annuelles et autres contributions, se présente
comme suit :

DESIGNATIONS	MONTANTS ET POURCENTAGES
Carte d'adhésion	1000 FCFA/03 ans
Membres Ordinaires	2000 FCFA/AN
Membres du Bureau du Sous-comité d'Arrondissement	3500 FCFA/AN
Membres du Bureau du Comité d'Arrondissement	5000 FCFA/AN
Membres de la Coordination Départementale	10 000 FCFA/AN
Membres de la Délégation Permanente Régionale	15 000 FCFA/AN
Conseillers spéciaux et chargés de missions à la Présidence du Parti	15 000 FCFA/AN
Chargés de missions et attachés auprès du Secrétariat Général National	10000 FCFA/AN
Secrétaires Nationaux et Adjoints	25 000 FCFA/AN
Délégués aux conflits, Trésorier et Adjoints, Commissaire aux comptes, conseillers et conseillers généraux	25 000 FCFA/AN
Secrétariat Général	50 000 FCFA/AN
Vice-présidents	50 000 FCFA/AN
Membres des Bureaux des Organisations Annexes, Coordination diaspora et l'Organisation des Femmes (Ladies)	50 000 FCFA/AN
Membres du Comité Directeur National	Membres n'occupant aucune fonction : 20 000 FCFA/AN
	Membres occupant des fonctions : 20 000 FCFA/AN majorés de leurs contributions de fonction
Maires et adjoints	10% de leurs salaires mensuels et 5 % des autres indemnités
Députés	10% de leurs salaires mensuels et 5% des autres indemnités

Parti politique légalisé par Décision N° 00000017D/MINAT/DAP/SDLP/SPP du 14 février 2003

Siège social : Nkoldongo Carrefour IPTEC, Immeuble Bayiga Center, 2ème étage. **B.P. :** 35 425 Yaoundé - Cameroun.

Contacts Secrétariat Permanent : +237 678 166 516 - 694 840 781. **E-mail :** pcrncourrier@gmail.com

Conseillers régionaux et municipaux	5% des indemnités de toutes natures
Membres du bureau du Conseil Régional	10% de leurs salaires mensuel
Membres du Bureau Politique	50 000 FCFA/AN
Président National	150 000 FCFA/AN
Sympathisants ou militants GRANDS CONTRIBUTEURS (Facultatif)	A partir de 150 000 FCFA/AN

Article 2 :

(1) Les cotisations et autres contributions peuvent être faites par virement bancaire au **numéro de compte : 0638117001 ; Clé : 72 ; IBAN : CM21 10005 00034 06381171001-72 ; Intitulé : Parti Camerounais pour la réconciliation nationale.**

Preuve du versement peut être envoyé, pour ceux qui le souhaitent, au Commissaire aux Comptes (téléphone Whatsapp: +237 691769469 et Email : nongwedaniel@yahoo.fr), afin que ce dernier s'assure de la délivrance et de l'acheminement **de la Lettre de reconnaissance du Président National ;**

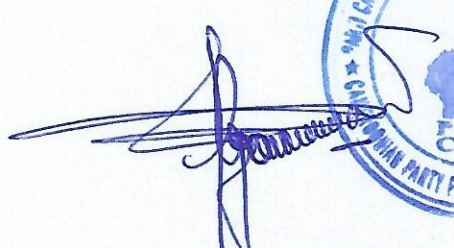
(2) Les versements sont aussi effectués directement auprès de la Trésorerie Centrale au siège du Parti, contre reçu délivré par la Trésorière Nationale, accompagné de **la Lettre de reconnaissance du Président National ;**

(3) De même, les versements des cotisations annuelles sont effectués auprès des différents responsables financiers des Organes de Base et Annexes du Parti contre reçu provisoire. Toutefois le versement n'acquiert sa pleine validité qu'après délivrance du reçu signé par la Trésorerie Nationale, accompagné de **la Lettre de reconnaissance du Président National** dans un délai maximum de Sept (07) jours.

Article 3 : Pour rappel, la dévolution du produit des droits d'adhésion et la clé de répartition du produit des cotisations annuelles, sont régies par l'**Article 59** du Règlement Intérieur.

Article 4 : La présente décision sera publiée et prévaudra partout où besoin sera.-

Yaoundé, le 21 juillet 2020


Cabral LIBII
Président National



PARTI CAMEROUNAIS POUR LA RECONCILIATION NATIONALE - CAMEROONIAN PARTY FOR NATIONAL RECONCILIATION

Parti politique légalisé par Décision N° 00000017D/MINAT/DAP/SDLP/SPP du 14 février 2003

Siège social : Nkoldongo Carrefour IPTEC, Immeuble Bayiga Center, 2ème étage. **B.P. :** 35 425 Yaoundé - Cameroun.

Contacts Secrétariat Permanent : +237 678 166 516 - 694 840 781. **E-mail :** pcrcourrier@gmail.com